

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 23 juin 2010, a décidé d'agréer le FCPR suivant :

FCPR GCT III

Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 juin 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR GCT III** » d'un montant initial de 1 500 000 dinars divisé en 1500 parts de D.1 000 chacune.